Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle de réunion Théophile de Viau 47190 Aiguillon sous la présidence de Mr Alain LAFON Président.

Etaient présents:

Alain LAFON (Aiguillon), Corinne ELLAM (Ambrus), Mireille ROSSI (Bruch), Jean-Luc GRAZIADEI (Bourran), Claire RUCHAT (Clermont-Dessous), Isabelle DE-LONGHI (Damazan), Stéphanie BORTOLANZA (Frégimont), Myriam MARMIE (Frégimont), Sylvie SORESSI (Lacépède), Ghislaine GOUALC'H (Lafitte sur Lot), Jean-Claude LAURENT (Lagarrigue), André MESSINES (Monheurt), Damien POITE (Nicole), Yannick MAISONNEUVE (Puch d'Agenais), Christelle PELLEGRIN (Razimet), Fernando DA CUNHA MARQUES (Saint-Léger), Mauricette GERON (Saint-Léon), Colette VISINTIN (Saint-Salvy), Romain MASSIN (Saint-Salvy), Christophe BESSIERES (Thouars sur Garonne), Céline PROTIN (Saint-Pierre de Buzet).

Pouvoirs de vote : Stéphanie DELOGE-GIRAUDEAU (Saint-Laurent) à Isabelle DE-LONGHI (Damazan), Aurélien FROMENTE (Galapian) à Alain LAFON (Aiguillon),

Etaient absents: Michèle BEUTON (Aiguillon), Jean-Pierre MARTIN (Ambrus), Morgane TESTA (Bazens), Pascal SANCHEZ (Buzet sur Baise), Cédric LEROY (Caubeyres), Marie Françoise CARLES (Caubeyres), Philippe MAZERES (Clairac), Nathalie BACARISSE (Damazan), Jacqueline POLLONI (Feugarolles), Hélène TONON-MARTINAUD (Lusignan-Petit), Magali FORABOSCO (Montesquieu), Aurélien DELIAS (Montesquieu), Thierry BROUILLARD (Port-Sainte-Marie), Pascale LIENARD (Port-Sainte-Marie), Alexandre JEAN (Prayssas), Sonia BENASSY (Prayssas) Céline MOLINIE (Puch d'Agenais), Patricia CUEVAS (Saint-Laurent), Karine FARINA (Saint-Léger), Eric DEMARIA (Saint-Sardos), Joelle CONSTANTIN (Thouars sur Garonne).

Etaient excusés: Annie THOREL (Bazens), Fabrice PRINCIC (Bourran), Chantal GAREZ (Buzet sur Baîse), Isabelle BISETTO (Bruch), Christophe DOMANGE (Clairac), Sylvie BISETTTO (Clermont-Dessous), Chantal BORDERIE (Feugarolles), Patricia GONOD (Galapian), Martine RIEUCROS (Lacépède), Stéphane MARTINEZ (Lafitte sur Lot), Marion PUYSSEVERT (Lagarrigue), Philippe LAGARDE (Lusignan-Petit), Carminda MONTEIRO RODRIGUES (Monheurt), Cécile GOMES DE ALMEIDA (Nicole), Carène PORTETS (Razimet), Alain BALDET (Saint-Léon), Annaick RENAUDIN (Saint-Pierre de Buzet), Marie-Thérèse MEROT (Saint-Sardos).

N'étaient pas représentées les communes de : Bazens, Buzet sur Baise, Caubeyres, Clairac, Feugarolles, Lusignan-Petit, Montesquieu, Port-Sainte-Marie, Prayssas, Saint-Sardos.

- LECTURE des pouvoirs de vote
- DESIGNATION du secrétaire de séance
- Mme Isabelle DE-LONGHI (Damazan) a été désignée secrétaire de séance.
- APPROBATION du procès verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 mars 2024 dont chaque délégué a été destinataire est approuvé sans observation.

ORDRE DU JOUR

FINANCES-COMPTABILITES

1 / Approbation du Compte Administratif 2023 (annexe)

Monsieur le Président indique que l'exercice 2023 présente :

	Rappel 2023	2024	
Total des dépenses de fonctionnement	84 305.62 €	88 083.89 €	
Total des recettes de fonctionnement :	171 461.84 €	179 737.30 €	
Excèdent de fonctionnement :	24 830.99 €	4 497.19 €	
Excédent de fonctionnement reporté :	62 325.23 €	87 156.22 €	
Excèdent de fonctionnement cumulé :	87 156.22 €	91 653.41 €	reporté en 2024
Excèdent d'investissement :	2 178.60 €	2 922.78 €	reporté en 2024
Déficit de reste à réaliser :	0.00 €	0.00 €	
Dépenses d'investissement :	0.00 €	0.00 €	
Recettes d'investissement	2 178.60 €	2922.78 €	

A l'unanimité le Comité syndical approuve le compte administratif 2023.

2 / Approbation du Compte de Gestion du Receveur Syndical

Le Comité Syndical est appelé à approuver le Compte de gestion 2023 dressé par le Receveur Syndical dont les sommes correspondent à celles inscrites au Compte Administratif.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le Compte de gestion 2023 du Receveur Syndical dont les sommes correspondent à celles inscrites au Compte Administratif.

3 / Affectation des résultats

Après l'approbation des Comptes administratifs 2023, et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Le Comité Syndical est appelé à statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 pour le budget du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

	Rappel 2023	2024
Résultat reporté en fonctionnement	87 156.22 €	91 653.41 €
Résultat reporté d'investissement	2 178.60 €	2 922.78 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité à statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 pour le budget du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

4 / Vote du Budget Primitif 2024

Le budget primitif 2024 sera présenté en équilibre

	Rappel 2023	2024
Dépenses - section de fonctionnement :	183 107.00 €	180 160.00 €
Recettes - section fonctionnement :	183 107.00 €	180 160.00 €
Recettes - section d'investissement :	2 923.00 €	3 480.00 €
Dépenses - section d'investissement :	2 923.00 €	3 480.00 €

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le Budget Primitif 2023.

5 / Aide au financement des abris bus

Modification de la délibération en date du 23 mars 2023 ayant pour objet le versement UNIQUE d'une aide financière fixe aux communes adhérentes qui projettent la construction d'un abri de bus sur un point de ramassage conventionné, sur un des circuits géré par le syndicat en tant qu'organisateur secondaire de la Région Nouvelle Aquitaine.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le financement pour l'acquisition des abris de bus aux communes adhérentes comme suit :

- Acquisition et rénovation d'un abri de bus pour toutes les communes adhérentes au syndicat sur un point de ramassage conventionné par la Région, situé sur un des circuits gérés par le syndicat
- La commune adhérente doit formuler une demande d'aide financière auprès du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire d'Aiguillon - Port-Ste-Marie
- Les communes adhérentes auront la possibilité de présenter une seule demande annuelle d'aide pour le financement d'un abri de bus.
- Un montant fixe sera versé correspondant à la somme de 500 euros par abri.
- Versement de l'aide financière dès que la collectivité aura transmis le certificat de paiement de l'équipement au syndicat
- Inscription sur le budget primitif 2024 de la somme de 3000.00 € (trois mille euros) pour le financement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h00.

Le secrétaire de séance, Mme Isabelle De-longhi Le Président, Mr Alain LAFON

